

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 août 2022
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année**

**Lettres identiques datées du 29 juillet 2022, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

À la suite d'une nouvelle séance du Conseil de sécurité sur la question de la Palestine, durant laquelle nulle mesure n'a été prise pour demander des comptes, j'ai le regret d'annoncer qu'Israël, Puissance occupante, poursuit, voire intensifie, sa campagne illégale visant à coloniser des terres palestiniennes, à les vider de leurs habitants d'origine, à construire des centaines d'unités de logement supplémentaires et à tourmenter le peuple palestinien, notamment par la poursuite des attaques violentes que mènent ses forces d'occupation, y compris les colons, contre des civils, dont des enfants.

La communauté internationale sait dans une grande mesure que l'absence d'obligation de rendre des comptes à la suite des graves violations perpétrées systématiquement renforce l'impunité des dirigeants politiques et militaires, des milices et des bandes de colons israéliens. N'ayant pas été, à ce jour, tenus responsables de leurs crimes, ils continuent de se comporter de manière inhumaine et aberrante à l'égard de la population civile palestinienne.

Le Conseil de sécurité doit savoir qu'au moment même où il s'apprêtait à tenir son débat public trimestriel sur la Palestine et que le Président des États-Unis quittait la région, Israël a repris ses plans de construction d'environ 2 000 nouvelles unités de logement illégales en Palestine occupée, comme l'a signalé, entre autres, l'organisation israélienne La Paix maintenant. Ce dernier projet illégal porte sur la poursuite de la colonisation de la zone située entre Jabal Abou Ghneim, à Jérusalem-Est occupée, et Bethléem, dans le sud, où des milliers de colons israéliens supplémentaires seront transférés illégalement, alors qu'Israël accélère ses tentatives d'isoler les villes saintes de Jérusalem et de Bethléem, de compromettre la continuité



territoriale des terres palestiniennes, ainsi que le développement et la viabilité des communautés palestiniennes, et de réduire fortement la présence palestinienne.

Dans le même temps, des milices et des bandes de colons illégaux continuent de sévir, attaquant des civils palestiniens, commettant notamment des agressions répétées contre des agriculteurs et des bergers, détruisant des propriétés et tentant de s'emparer de plus de terres, pour établir davantage de prétendus avant-postes de colonie illégaux, et de déplacer notre peuple. Nous réaffirmons l'illégalité absolue de toute colonisation au moyen de la saisie de terres ou de la construction d'implantations, d'avant-postes, du mur, de routes de contournement réservées aux Israéliens ou de tout autre infrastructure visant à servir et à avantager l'occupation illégale et l'annexion de notre territoire par Israël, ainsi que l'illégalité de toute tentative de déplacement et de transfert forcé de civils palestiniens. Ces actes constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève et des crimes de guerre. La Puissance occupante doit être tenue pleinement responsable de ses activités de colonisation illégale de notre territoire, sous toutes leurs manifestations, y compris des actes criminels des colons qui sèment la terreur.

Nous appelons une fois de plus l'attention sur la crise que connaissent 1 200 Palestiniens à Massafer Yatta, alors qu'Israël persiste à mener une campagne de nettoyage ethnique contre des centaines de familles du sud d'El-Khalil (Hébron) afin d'établir sur notre territoire une zone d'entraînement militaire pour son armée d'occupation. Dans le cadre de cette campagne illégale, les forces d'occupation israéliennes ont détruit le 25 juillet une habitation dans la communauté d'Oum Qassa, déplaçant de force une famille de 10 personnes.

Comme l'a signalé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en l'espace de deux semaines seulement, du 28 juin au 18 juillet, les forces d'occupation israéliennes ont détruit au moins 51 structures à Jérusalem-Est occupée et ailleurs dans le Territoire palestinien occupé, dont 4 structures qui avaient été fournies au titre de l'aide humanitaire, ou ont contraint des Palestiniens à le faire. Cela a entraîné le déplacement forcé de 40 personnes, dont 21 enfants, qui se sont retrouvés sans toit, et entravé les moyens de subsistance de 500 autres personnes, occasionnant des pertes et suscitant la détresse parmi de nombreuses familles.

La violence quotidienne de cette occupation coloniale illégale continue également de détruire des vies palestiniennes. Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont tué à Moughayyer, près de Ramallah, le jeune Palestinien Amjad Abou Alia, 16 ans, qui a reçu une balle au thorax, tirée par des soldats israéliens lourdement armés. Il est le dix-septième adolescent palestinien à avoir été tué par Israël en 2022. Deux autres jeunes Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes lors d'un violent raid militaire dans le quartier de Yasmina, dans la vieille ville de Naplouse. Mohamed Bachar Azizi, 25 ans, et Abdelrahman Jamal Soboh, 28 ans, ont été tués à la suite de tirs israéliens à balles réelles, laissant leurs familles dévastées et en deuil. La férocité de l'attaque des forces d'occupation israéliennes dans ce quartier civil a fait 10 blessés parmi les Palestiniens, dont un blessé grave, qui a reçu une balle dans la tête.

Ces meurtres ont été précédés le 6 juillet de celui d'un jeune Palestinien, Rafiq Riyadh Ghannam, 20 ans, lors d'un raid des forces d'occupation israéliennes sur la localité de Jabaa, près de Jénine. Il se trouvait dans son jardin au moment du raid et a reçu une balle tirée par les forces d'occupation israéliennes. Il a été littéralement exécuté et laissé pour mort à terre, sans recevoir les premiers secours. Son corps a ensuite été confisqué et retenu par les forces d'occupation israéliennes et n'a été rendu à sa famille qui voulait l'inhumer qu'au bout de 20 jours. Le 3 juillet, un jeune Palestinien de 18 ans, Kamel Abdallah Alaouné, a succombé à des tirs israéliens à balles réelles lors d'un raid sur Jabaa. Le 22 juillet, les forces d'occupation

israéliennes ont tiré à un poste de contrôle militaire près d'Al-Khalil sur deux Palestiniens qui se rendaient à leur travail, les blessant et les privant de leurs moyens de subsistance. Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont tiré sur trois jeunes Palestiniens à bord d'une voiture près du poste de contrôle militaire de Houara, près de Naplouse. Ils ont été blessés et ont dû être hospitalisés.

Pendant tous ces incidents, les soldats israéliens ont tiré à balles réelles sur des civils palestiniens non armés et sans défense, y compris des enfants, étant persuadés qu'ils ne seraient jamais punis pour les crimes qu'ils commettent contre notre peuple, quelle qu'en soit la gravité. Nous demandons à nouveau que les responsables de tous ces actes aient à rendre des comptes.

Toujours à cet égard, à Gaza, plus de 2 millions de Palestiniens continuent de subir les effets du blocus inhumain et illégal imposé par Israël depuis 15 ans, qui ne fait qu'aggraver la pauvreté, la faim, l'isolement et l'insécurité. Des moyens de subsistance et des vies sont détruits alors que les forces d'occupation israéliennes continuent de harceler et d'intimider des pêcheurs palestiniens, de tirer sur eux et de lancer des obus d'artillerie sur des terres agricoles. Les enfants souffrent par ailleurs de manière démesurée car Israël, qui renforce encore son contrôle, leur refuse toujours, ainsi qu'à leurs familles, l'autorisation de quitter Gaza pour recevoir des traitements médicaux vitaux, notamment contre le cancer. L'organisation Physicians for Human Rights a récemment signalé qu'au moins un tiers des demandes de soins médicaux concernant des enfants avait été rejeté pendant l'année écoulée, tandis que d'autres demandes d'autorisation avaient été retardées par l'occupant. En outre, les enfants dont le traitement a été approuvé continuent d'être séparés de leurs parents, dont la plupart n'obtiennent pas l'autorisation de voyager avec leurs enfants malades, ce qui les traumatise et nuit gravement à leur bien-être physique et psychique.

Comme l'ont souligné de nombreux pays qui ont pris la parole au récent débat public du Conseil de sécurité, les actes de domination, d'oppression et de colonisation susmentionnés constituent des violations flagrantes des droits humains, du droit à l'autodétermination, à la liberté et à la vie, ainsi que des atteintes graves au droit humanitaire international et des mesures d'apartheid. Ces actes sont perpétrés délibérément et systématiquement, dans l'intention manifeste de déposséder, de déplacer et de dénigrer le peuple palestinien. Israël, Puissance occupante, doit être tenu pleinement responsable de tous ces crimes.

Nous demandons une nouvelle fois à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, d'agir maintenant pour faire respecter le droit international, mettre fin à cette impunité et tracer un horizon politique dans l'optique de faire cesser cette occupation et cette injustice, de réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien et d'établir la paix et la sécurité que notre peuple et notre région recherchent désespérément et dont ils ont besoin.

La présente lettre fait suite aux 759 autres que nous vous avons déjà adressées depuis le 28 septembre 2000 au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 1^{er} juillet 2022 ([A/ES-10/906-S/2022/531](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**
